

La première phase d'enquête du Club sur les aménagements cyclables de transition est disponible !

Suivi qualitatif de la dynamique des aménagements cyclables et piétons de transition

Depuis mars dernier et aux côtés des acteurs étatiques et associatifs du vélo, le Club des villes et territoires cyclables a été un acteur majeur de la coordination et du soutien aux territoires pour le développement des aménagements cyclables de transition, permettant, dans un contexte de déconfinement progressif, des déplacements distanciés et une alternative aux risques d'un report massif des déplacements vers la voiture durant la crise sanitaire.

Le Club des villes et territoires cyclables a souhaité suivre finement l'évolution de ces aménagements de transition afin d'accompagner au mieux les collectivités, de comprendre leurs difficultés dans cette démarche et de soutenir la pérennisation de cette dynamique prometteuse.

C'est dans cette perspective que le Club a confié au groupement d'expert Solcy Marrec Le Villain une enquête de "Suivi qualitatif de la dynamique des aménagements cyclables et piétons de transition".

Le Club publie ce jour les résultats de la première des trois phases d'enquête.

Basée sur une enquête en ligne auprès de 137 collectivités territoriales et sur des entretiens ciblés, elle dresse un premier état des lieux de la dynamique de mise en place d'aménagements cyclables et piétons de transition par les collectivités territoriales françaises.

Des tendances qui se confirment, des enseignements riches, des focus territoriaux, dont notamment:

- **une dynamique plus que jamais à l'oeuvre**, avec **plus de 100 collectivités engagées dans la dynamique des aménagements de transition**, dont la plupart se situent encore au stade de **l'étude de projet ou du déploiement**,
- **une dynamique qui touche majoritairement les territoires urbains, mais qui n'exclue pas les territoires ruraux**. Un accompagnement technique et financier accru est cependant nécessaire afin de les accompagner et d'ancrer une dynamique forte de développement du vélo dans ces territoires.
- **des collectivités majoritairement engagées dans des démarches de pérennisation des aménagements, dont certaines engagées dès le début vers des aménagements durables**. Seule une minorité des aménagements de transition ont été retirés.
- **une accélération de la politique cyclable dans les territoires et notamment grâce à l'appui des aménagements de transition**, montrant encore une fois la pertinence de la solution vélo face aux nouvelles crises sociétales. 75% des collectivités répondantes estiment en effet que la période de déconfinement a accéléré leur politique cyclable!
- Pour mettre en place des aménagements de transition, les collectivités ont su s'adapter aux contraintes administratives et politiques, spécifiques ou non à cette crise sanitaire. Des freins restent encore à lever. **L'étude révèle notamment la nécessité de développer des formations à l'urbanisme cyclable pour les techniciens et les élus, mais aussi un accès plus aisé à l'information sur les aides financières pour les projets vélos.**

D'autres conclusions sont à retrouver au sein du rapport, à consulter [juste ici](#) !

Cette première phase d'enquête sera suivie de deux autres à l'automne, pour continuer à suivre la dynamique et ses évolutions.

Le Club des villes et territoires cyclables tient à remercier l'ensemble des collectivités qui ont pris le temps de répondre à notre enquête en ligne !

Vélo & déconfinement à la une

Numéro spécial de Ville & Vélo, le magazine du Club des villes et territoires cyclables

Le numéro spécial de Ville & Vélo revient sur la dynamique des territoires pour la mise en place des aménagements cyclables de transition !

Les coulisses de la mobilisation hors norme de l'écosystème vélo, le récit des principaux acteurs et leur rôle dans ce mouvement collectif s'enrichit de l'analyse de cet urbanisme dit tactique, mais également des faits qui ont jalonné cette période particulière. Du référent-liberté de la Fédération française des usagers de la bicyclette, au plan vélo post-confinement et au rôle joué par l'État en passant par le poids de l'économie du cycle, ce magazine s'arrête sur cette période particulière. « Comme hélas trop souvent, c'est à l'occasion d'une crise, dramatique, qu'une étape majeure est franchie. Celle-ci est sans précédent », lance Pierre Serne dans l'éditorial d'un numéro qui prend acte de la nouvelle place faite au vélo.

Disponible ici!

Au sommaire

- Cellule de crise : la mobilisation de l'écosystème vélo - chronologie d'une dynamique
- **Plan vélo postconfinement** : la nouvelle dimension sociale, politique et géographique du vélo - l'ex ministre de la Transition écologique et solidaire, Élisabeth Borne, revient sur le rôle de l'État - chiffres et mesures
- **Procédure** : le référent-liberté de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) auprès du Conseil d'État
- **Histoire** : la nouvelle crise de croissance du vélo
- **Infrastructures** : les aménagements cyclables de transition dans la boîte à outils des collectivités - des exemples d'urbanisme tactique
- **Économie** : la ruée vers les vélos et le Coup de pouce réparation
- **Tendance** : l'espace public, l'apaisement des villes et la qualité de l'air
- **Marche** : les piétons, oubliés du déconfinement ?

Bonne lecture !

2nd AAP Mobilités actives - aménagements cyclables 2020

Déployer des itinéraires cyclables sécurisés et pérenniser certaines pistes cyclables de transition

Jean-Baptiste DJEBBARI, ministre délégué chargé des Transports, annonce aujourd'hui le lancement d'un nouvel appel à projets « Fonds mobilités actives - Aménagements cyclables » pour déployer des itinéraires cyclables sécurisés et pérenniser certaines pistes cyclables temporaires déployées pendant la crise du COVID.

Selon le communiqué de presse du ministère, "le premier appel à projets « Fonds mobilités actives – Continuités cyclables » de 2020 a connu un fort succès avec au 31 mai, 304 dossiers déposés par 194 territoires, soit plus encore qu'en 2019 malgré la crise sanitaire et la période électorale. La phase d'instruction est en cours et les lauréats seront annoncés en septembre".

Ce nouvel appel à projet s'inscrit dans la dynamique des collectivités territoriales, qui, pour adapter les territoires au déconfinement, ont pris l'initiative d'installer des pistes cyclables de transition. L'appel à projets vise à soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage dans leurs projets de pérennisation des pistes cyclables de transition, de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuités d'itinéraires. Il

s'agit ainsi de relier dans les meilleures conditions de sécurité, des zones d'emploi, d'habitat, des établissements d'enseignement et de formation, de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux, sur tous les territoires urbains, péri-urbains, ruraux, d'outre-mer. Le taux de subvention peut monter à 60 %."

"L'appel à projets est ouvert à tous les maîtres d'ouvrage publics, notamment les communes, les départements, les groupements de collectivités, les autorités organisatrices de la mobilité, les établissements publics de coopération intercommunale, dès lors que le projet s'inscrit dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire. Il doit permettre d'intensifier la réalisation d'aménagements cyclables identifiés comme nécessaires dans des secteurs à enjeu et coûteux du fait de leur ampleur. "

Les candidats sont invités à déposer leur(s) projet(s) avant le 30 octobre 2020 (inclus) pour une annonce des lauréats prévue en février 2021.

Le cahier des charges et les annexes sont disponibles en téléchargement sur le site du ministère de la Transition écologique : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche>

[Pour lire le communiqué de presse, c'est ici !](#)

NE PAS REpondre

La lettre du Club des Villes et Territoires Cyclables - 33 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris
tél 01 56 03 92 14 - fax 01 56 03 92 16 - info@villes-cyclables.org

